



CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2020

COMPTE-RENDU

Etaients présents : Monsieur Pascal BOUGAULT

Mesdames Anny THUILLIER, Catherine MASSONS, Roselyne MULLER, Nicole THOIRAIN

Messieurs Luc RAUDIN, Rémi GAY, Gautier LABESSE, Alain PLOIX, Daniel THOIRAIN

Excusé (e) : Madame Kélène SAILLARD (Procuration à Monsieur Luc Raudin),

Avant l'ouverture de la séance du conseil municipal, nous avons observé une minute de silence en hommage à notre secrétaire Madame Carole Charney décès le 12 octobre dernier et à Monsieur Samuel Paty.

- Le Conseil Municipal a adopté à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 6 octobre 2020.

- Délibération 01 : Compétence « plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » : refus de son transfert à la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche

Monsieur le Maire expose qu'après le récent renouvellement du conseil communautaire, les communes sont à nouveau sollicitées pour se prononcer sur le transfert de la compétence « plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » à la communauté de communes.

Compte tenu du fait, qu'en cas du transfert effectif de cette compétence, les décisions relatives à l'aménagement de notre territoire communal seront prises à l'échelle du territoire communautaire et non plus à l'échelle de notre territoire communal, le Conseil Municipal souhaite que la commune de Les Loges-Margueron conserve le choix de son aménagement, continue d'exercer la compétence « plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale » et après délibération, s'oppose à l'unanimité audit transfert de compétence à la Communauté de Communes du Chaourçois et du Val d'Armanche.

- Délibération 02 : Décision modificative n°4 pour régularisation des dépenses de frais d'études en 2018-2019 pour l'aménagement des bordures le long des routes départementales RD 166 et RD 34B

Monsieur le Maire indique qu'au budget primitif 2020, aucun crédit budgétaire permettant la récupération du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée des collectivités territoriales (FCTVA) sur les dépenses, ci-dessus précisées, n'est prévu.

Aussi, afin de pallier cette absence d'opération budgétaire nécessaire à la comptabilisation du FCTVA sur ces dépenses, le conseil municipal, après délibération, accepte à l'unanimité, la modification budgétaire n°4 proposée en dépense en section d'investissement.

Retrouvez toutes les informations de notre commune sur le site internet :

www.leslogesmargueron@e-monsite.com.

- Délibération 03 : Suppression de la régie municipale

Madame la Trésorière du centre des finances publiques de Chaource préconise la clôture de la régie de recettes municipale, instituée pour l'encaisse des photocopies et des locations de salles-matériels, qui n'est plus fonctionnelle.

Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de faire clore par la trésorerie ladite régie de recettes municipale.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Par 7 voix contre 3, le Conseil Municipal s'oppose au financement par la commune des dépenses liées au déplacement et à l'installation de l'ancien abribus sur le terrain de jeux de boules ainsi qu'au financement par la commune des dépenses liées à l'achat et l'installation d'un équipement neuf éventuel.
- La réalisation des travaux de remise en état du chemin de Laury et du chemin Bourbon est reportée au printemps 2021 si les conditions météorologiques sont favorables.
- Il est rappelé aux affouagistes de 2020 que leurs travaux doivent être impérativement terminés avant l'attribution des nouvelles parts.
- Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, l'équipe municipale réfléchit à des moyens pour la faisabilité de la venue du père Noël pour les enfants. Les bons d'achat pour nos aînés seront distribués comme par les années passées.

Cérémonie du 11 novembre 2020

En raison de la situation sanitaire actuelle, les cérémonies commémoratives du 102ème anniversaire de l'Armistice de 1918, commémoration de la Victoire et de la Paix - Hommage à tous les morts pour la France - se dérouleront en format restreint le mercredi 11 novembre 2020 et ne seront pas ouvertes au public. Seule la présence de quelques élus et autorités sera possible.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu au Monument aux Morts de la commune de les Loges-Margueron à partir de 11h00.

Tout en étant vigilant à la distanciation sociale et aux gestes barrières.

Le Maire,

Pascal BOUGAULT



Retrouvez toutes les informations de notre commune sur le site internet :

www.leslogesmargueron@e-monsite.com